

LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



Le viaduc de Los Angeles. — Les usines hydro-électriques. — Un siphon de 6.600 mètres.

— Le record du rendement industriel. —

Le barrage du Cismon. — Déversoir en encorbellement.

— Transports d'énergie à haute tension.

Un aqueduc de 378 kilomètres de longueur pour alimenter en eau une ville de 350.000 habitants, n'est pas un ouvrage ordinaire, et il faut aller jusqu'en Amérique, pays des gigantesques entreprises, pour en trouver un exemple. Tel est, en effet, le travail qui vient d'être exécuté par la ville de Los Angeles, en Californie, pour transporter les masses d'eau nécessaires à son alimentation et aux besoins de son agriculture et de son industrie.

La prise d'eau est faite dans la rivière *Owens*, à 1.162 mètres d'altitude, dans les régions de la Sierra Nevada, où se trouvent des sources abondantes. Au départ, l'aqueduc est constitué par un canal à ciel ouvert, dont la section transversale a la forme d'une cuvette de 10 mètres de largeur à la partie supérieure. Ce canal ne comporte aucun revêtement sur une longueur de 34 kilomètres, et son débit, augmenté par l'afflux des eaux souterraines de la vallée, est de 25 m. c. 50 par seconde.

Il se prolonge ensuite, avec un revêtement en béton, jusqu'au réservoir *Haiwee*, dont la capacité est de 78.500.000 mètres cubes. Cette immense réserve d'eau sert à régulariser le débit, en emmagasinant les crues de l'*Owens-River* et en suppléant à la diminution de l'afflux de l'eau à l'étiage. En outre, la masse fluide, se trouvant au repos dans ce véritable lac, abandonne les matières en suspension, se clarifie et se stérilise dans une certaine mesure.

A partir de ce réservoir, le canal se prolonge sur une longueur de 220 kilomètres, par des tunnels, des conduites et des siphons, débitant 12 mètres cubes par seconde, qui longent les contreforts nord de la Sierra Nevada et aboutissent au réservoir *Fairmont*, situé à 900 mètres au-dessus de l'océan Pacifique.

Ce réservoir, d'une capacité de 9.400.000 mètres cubes, déverse ses eaux dans un tunnel de 12.000 mètres de longueur qui débouche lui-même dans un bassin de mise en charge d'où partent les conduites forcées qui alimentent l'usine électrique de *San Francesquito*, située à 287 mètres plus bas. Avec une pareille chute et un débit de 23 mètres cubes par seconde, cette usine aura une puissance de 70.000 chevaux environ. A 11 kilomètres plus loin, se produit une seconde chute de 156 mètres, qui permettra d'engendrer une puissance de 44.000 chevaux dans la deuxième usine de *San Francesquito*.

Après avoir traversé le *Dry-Cañon-Réservoir*, d'une capacité de 1.620.000 mètres cubes, les eaux fournissent encore une nouvelle chute, entre 440 et 84 mètres d'altitude, qui servira à alimenter deux usines hydro-électriques situées à deux étages intermédiaires, et qui déversent leurs eaux dans les réservoirs de *San Fernando*, de 1.950.000 et 3.100.000 mètres cubes.

C'est de ce dernier réservoir que doivent partir les conduites

de distribution d'eau potable destinées à desservir les divers quartiers de Los Angeles. La prise d'eau, située dans les régions inhabitées et presque désertiques du bassin supérieur de l'*Owens-River*, doit sans doute assurer la stérilisation du liquide au départ ; mais on peut se demander si, dans son long parcours de 400 kilomètres à travers des canaux découverts, des réservoirs d'une grande étendue et des installations de nombreuses usines génératrices, cette eau ne rencontrera pas des éléments de pollution pouvant compromettre plus ou moins ses qualités hygiéniques.

Quoi qu'il en soit, ces travaux remarquables comprennent des ouvrages de diverses natures, canaux découverts, tunnels d'une longueur totale de 83 kilomètres, conduites recouvertes sur 157 kilomètres, parmi lesquelles des parcours en siphons, au nombre de vingt et un, d'un développement total de 20 kilomètres.

L'ouvrage le plus important est le siphon de l'*Antelope Valley*, qui franchit, sur 6.600 mètres de longueur, une dénivellation de 61 mètres. Les deux branches extrêmes sont construites en béton armé et la partie centrale en conduites d'acier.

Le diamètre intérieur est de 3 m. 05, tant pour la partie en acier que pour celle en béton armé. La conduite est établie dans une tranchée de 4 mètres de largeur sur 4 mètres de profondeur. Pour construire l'aqueduc en béton armé, on établit, sur le fond de la tranchée, un moule formé d'une enveloppe extérieure en tôle et d'un noyau intérieur circulaire supporté par un bloc de béton situé dans l'axe de la fouille et qui permettait de centrer le noyau par rapport à l'enveloppe extérieure. On disposa ensuite, suivant les génératrices du cylindre, dix-sept fers ronds de 19 millimètres carrés et des cercles en fer rond placés concentriquement à 10 centimètres d'intervalle. Le béton, composé d'une partie de ciment pour deux de sable et quatre de cailloux, était coulé dans l'intervalle ménagé entre les deux enveloppes du moule, au moyen d'une bétonnière montée sur un truck se déplaçant le long de l'ouvrage.

En ce qui concerne la partie métallique, les tubes d'acier ont été amenés à pied d'œuvre par des attelages de mules, de la station de chemin de fer la plus proche, située à 48 kilomètres des chantiers.

Il faut encore citer le siphon de *Jawbone*, d'une longueur de 2.435 mètres, qui franchit un cañon de 263 mètres de profondeur. La conduite circulaire, de 2 m. 30 à 3 mètres de diamètre, est en tôle d'acier de 7 à 28 millimètres d'épaisseur, suivant la charge aux différents points du parcours.

Cette installation, aussi remarquable par ses proportions inusitées que par l'activité avec laquelle elle a été exécutée, avait été entreprise à la fin de l'été 1908 ; elle a été inaugurée au commencement du mois de novembre 1913. Les frais de construction de l'aqueduc s'élèveront à 24.500.000 dollars, non compris l'établissement des usines hydro-électriques, qui en coûteront 7 millions, ce qui porte la dépense totale à 31 millions 500.000 dollars.

Mais cette dépense sera très productive, car l'on estime à 4.425.000 dollars le revenu brut qui proviendra de la vente de l'eau d'alimentation de Los Angeles, de celle utilisée par les irrigations et des recettes afférentes à la distribution de l'énergie électrique.

Cette entreprise apparaît comme réalisant le record de la meilleure utilisation possible d'un transport d'eau potable à grande distance. Car on a tiré profit de la puissance mécanique des chutes successives étagées sur le parcours des

conduites, et, après avoir épuisé cette force motrice, on s'est servi de la même eau pour les besoins de l'alimentation et de l'agriculture. Ainsi, tous les éléments productifs ont été utilisés et rien n'a été perdu. On peut donc dire que l'on a atteint le rendement maximum.

On a édifié sur le *Cismon*, dans la Haute-Italie, près de la frontière autrichienne, un barrage de 38 mètres de hauteur, dont la construction présente des dispositions particulièrement originales.

L'ouvrage de retenue, établi dans une gorge très étroite, de 40 mètres de largeur environ, comporte un mur de barrage à forte courbure, dont la concavité est tournée vers l'amont, et qui vient s'ancrer, de chaque côté, dans les parois du rocher. Le parement de ce mur est vertical du côté convexe et présente un fruit d'un tiers environ sur la face concave.

Ce qui fait l'originalité de l'ouvrage, c'est que ce barrage est complété par deux voûtes construites en aval du barrage et qui reposent au centre sur une pile commune fondée dans l'axe du torrent, et latéralement sur les berges rocheuses du ravin. Ces voûtes viennent se souder en arrière sur la surface concave du barrage et supportent un radier en saillie de 23 mètres qui se termine en avant par un déversoir rectiligne occupant toute la largeur de la gorge. Cette disposition a pour but d'écarter la nappe d'eau qui se déverse au-dessus du barrage, du pied du mur de retenue, de manière à préserver les fondations de tout danger d'affouillement.

Le lit du torrent étant formé d'une couche de gravier de 10 mètres d'épaisseur, les fondations ont dû être établies à l'aide de trois caissons à air comprimé, et ont exigé plus de 4.000 mètres cubes de maçonnerie ; l'ensemble de l'ouvrage en comprend près de 20.000, malgré son faible développement en plan, par suite de la hauteur, qui atteint 38 m. 30, de la base des fondations jusqu'au niveau du radier supérieur.

Le débit du torrent est de 6 mètres cubes à l'étiage, mais il peut atteindre 600 mètres cubes par seconde par les plus fortes crues. Ces masses d'eau peuvent s'écouler au-dessus de la crête du déversoir et, en plus, par trois galeries, dont la principale, servant de canal d'amenée de l'eau à l'usine hydro-électrique, se trouve sur la rive gauche et se détache de la prise d'eau établie à 25 mètres en amont du barrage.

Sur ce canal est ménagé un déversoir latéral de 47 mètres de longueur, arasé à 1 m. 80 au-dessous de l'arête du barrage, de manière à laisser un faible écoulement au flux provenant des crues de faible importance. Dans le voisinage de la prise d'eau, on a établi une seconde galerie à un niveau inférieur, qui permet de produire une chasse d'eau, de manière à entraîner les graviers en aval du barrage, pour dégager les abords de la prise d'eau. Enfin, sur la rive droite, on a ménagé trois gouttières longitudinales, de 1 mètre de largeur, pour le flottage des bois.

La construction du barrage a coûté 1 million de francs environ, et les travaux ont été exécutés dans l'espace de trois ans.

Cette installation, qui paraît bien modeste à côté de celle qui fait l'objet de la première partie de cet article, a permis cependant de créer une chute de 54 mètres qui alimente une usine hydro-électrique de 7.000 chevaux. L'électricité, engendrée par deux alternateurs à la tension de 5.500 volts, est transportée aux centres d'utilisation à la tension de 60.000 volts, après transformation dans les appareils éleveurs de tension, de manière à effectuer économiquement ce transport d'énergie électrique.

Ces conditions n'ont rien d'extraordinaire aujourd'hui, où l'on ne craint pas d'aborder les tensions de 100 à 110.000 volts, comme on en verra un exemple établi et fonctionnant dans les stands de l'Exposition internationale de Lyon, dans quelques mois seulement. Mais l'originalité de la construction de

ce barrage nous a paru intéressante à signaler parmi les travaux hydrauliques que l'application des énergies de la houille blanche rend chaque jour plus nombreux. DARYMON.

◆

EMPLOI DE LA BRIQUE CREUSE

DANS LA CONSTRUCTION DES PETITES MAISONS

La question s'est posée dernièrement, pour le Comité permanent du Conseil supérieur des Habitations à bon marché, de savoir si l'on pouvait admettre l'emploi de *briques creuses* dans la construction d'habitations à bon marché et si, en particulier, la brique creuse de 0 m. 16 d'épaisseur pouvait être considérée comme suffisante au point de vue de la délivrance des certificats de salubrité prescrits par la loi.

Un arrêté ministériel du 8 mars 1913 institua une Commission chargée d'étudier cette question et d'émettre son avis ; cette Commission choisit pour rapporteur M. Despagnat, le distingué président de la Chambre syndicale des Entrepreneurs de maçonnerie de Paris.

M. Despagnat a produit un rapport remarquable, en raison des précisions techniques qu'il contient et des conclusions pratiques qu'il dégage.

Notre confrère *l'Immeuble et la Construction dans l'Est* en résume ainsi les principales dispositions et en donne les conclusions générales.

Ces conclusions choqueront ceux de nos lecteurs pour qui encore « hors du moellon, pas de salut ». Mais elles ne seront pas pour déplaire au grand nombre qui voudraient voir réduire le prix de revient des petites constructions et, partant, en augmenter le nombre.

Il ne faut pas perdre de vue, en effet, que, si la loi sur les habitations à bon marché impose à ces maisons des conditions qui en assurent la parfaite salubrité, il n'est pas possible cependant de se montrer pour elles aussi exigeant que pour des maisons construites par des personnes à qui leurs ressources permettent d'imposer des dépenses assez importantes.

Aussi la Commission porta-t-elle ses investigations sur trois points : savoir si l'emploi de la brique creuse de 0 m. 16 offre une économie de surface couverte importante ; si cet emploi entraîne une notable réduction de dépenses par rapport à l'utilisation d'autres matériaux ; si, enfin, les murs construits avec cette brique présentent des garanties *suffisantes* de confort, de solidité et de durée.

M. Despagnat a donc comparé la brique creuse aux matériaux usuels :

1° Au point de vue de la résistance aux agents atmosphériques, tant au point de vue de la température qu'au point de vue de l'humidité ;

2° Au point de vue du prix de revient ;

3° Au point de vue du gain d'emplacement ;

4° Au point de vue de la durée, de la solidité et de la résistance à l'écrasement.

M. Despagnat démontre que le chauffage d'une maison en maçonnerie de briques est moins onéreux que celui d'une maison identique construite en meulière ou en moellons de 0 m. 40 d'épaisseur.

Avec la brique pleine de 0 m. 22 d'épaisseur, on réalise une économie de combustible de 20 % ; avec la brique creuse de 0 m. 16 d'épaisseur, 25 %, et avec la brique creuse de 0 m. 22 d'épaisseur, 40 %.

Ces résultats pouvaient se prévoir, si l'on considère que la brique est constituée par une infinité de cellules infiniment petites dans lesquelles l'air est resté emprisonné au moment du malaxage ; or, cet air forme un matelas très mauvais conducteur de la chaleur et évite, par conséquent, les déperditions de chaleur en hiver, et les absorptions en été. En plus de cette propriété générale des briques pleines ou creuses, la brique creuse contient encore de l'air, emprisonné dans ses cannelures.

Au point de vue de l'humidité, M. Despagnat a établi, sur des bases scientifiques, que l'absorption, horizontale et perpendiculaire au mur en briques creuses, de l'eau qui vient le frapper en temps de pluie, est moins rapide que dans un mur d'épaisseur correspondante en briques pleines.

Or, la rapidité de l'absorption est le facteur important dans la question de la traversée d'un mur par l'eau. Car tous les matériaux sont perméables. Chez ceux dans lesquels cette perméabilité est lente, la pluie n'a pas le temps de traverser complètement les murs avant que le temps sec ne permette son évaporation. Chez les autres, au contraire, la rapidité d'absorption étant plus grande, l'eau traverse avant d'avoir pu s'évaporer par la face externe.

M. Despagnat a également démontré que, au point de vue de l'humidité, la brique creuse de $8 \times 16 \times 30$, en 0 m. 16 d'épaisseur, se comportait mieux que celle de $6 \times 11 \times 22$ en 0 m. 22 d'épaisseur.

Comme, d'autre part, les auteurs des différents Cours de construction sont unanimes à reconnaître aux briques pleines un isolement plus complet de l'humidité par rapport aux autres matériaux de construction, il résulte des démonstrations de M. Despagnat que la supériorité est nettement marquée en faveur des briques creuses, et principalement de celles de $8 \times 16 \times 30$ en 0 m. 16 d'épaisseur.

La comparaison des prix de revient de la maçonnerie en meulière de 0 m. 40, en moellon neuf de 0 m. 40, en moellon vieux de 0 m. 40, en brique pleine de 0 m. 22, en brique creuse de 0 m. 22, en brique creuse de 0 m. 16, donne les résultats suivants :

L'emploi de matériaux d'une épaisseur moindre donne aussi par mètre carré de façade :

- 50 % d'économie sur la meulière en 0 m. 40 ;
- 46 % d'économie sur le moellon neuf en 0 m. 40 ;
- 40 % d'économie sur le moellon vieux en 0 m. 40 ;
- 36 % d'économie sur la brique pleine en 0 m. 22 ;
- 30 % d'économie sur la brique creuse en 0 m. 22.

L'emploi de matériaux d'une épaisseur moindre donne aussi un gain de surface représenté par le produit du périmètre intérieur de l'édifice par la différence d'épaisseur de la maçonnerie. C'est ainsi que si l'on substitue à des murs de 0 m. 40, des murs en briques de 0 m. 22 d'épaisseur ou de 0 m. 16, on obtient, pour une petite maison de 12 mètres $\times$ 6 mètres de dimensions extérieures, des gains de surface de 9 % ou de 12 % par étage, ce qui, étant donné le prix du terrain dans les villes, est loin d'être négligeable.

Tous les fabricants de briques estiment que la brique creuse ne peut être fabriquée qu'avec des argiles de qualité supérieure ; que son mode de fabrication exige des argiles liantes, parfaitement homogènes, desquelles les corps étrangers doivent être éliminés avec soin ; que la pâte doit être enfin plus ferme et plus compacte que celle employée à la fabrication de la brique pleine.

C'est-à-dire que la *dureté* de la brique creuse est sinon supérieure, au moins égale à celle de la brique pleine.

Or, jamais un constructeur n'a songé à proscrire l'emploi de la brique pleine, par crainte de défaut de *durée*, même dans les constructions les plus riches.

La *résistance à l'écrasement* de la brique creuse est, à la vérité, inférieure à celle de la brique pleine ; mais, comme cette résistance varie entre 3 et 5 kilogrammes par centimètre carré, il suffit de ne pas dépasser ces limites. Cette limite n'est pas dépassée pour des petites maisons à un étage.

Au point de vue de résistance à l'écrasement, la brique creuse en 0 m. 16 d'épaisseur représente donc, pour les gros murs, des garanties suffisantes dans la construction des petites maisons.

En outre, la brique creuse procure des économies notables de transport, de manutention ; son emploi est des plus faciles, même par des ouvriers peu habiles.

A dimensions égales, en effet, les briques creuses sont beaucoup moins lourdes que le moellon, la meulière, la brique

pleine, d'où économie de transport et de manutention, facilité d'accès dans des terrains parfois peu accessibles.

Il n'est pas inutile non plus de rappeler aussi que la brique creuse a l'avantage d'être un bon isolant contre le bruit.

Pour toutes ces raisons que nous venons d'énumérer, M. Despagnat a estimé que le certificat de salubrité prescrit par la loi sur les habitations à bon marché devait être délivré aux maisons dont les murs sont construits en briques creuses de 0 m. 16 d'épaisseur.

Les conclusions du rapporteur ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil supérieur des Habitations à bon marché.

C'est dire que la brique creuse a dorénavant acquis droit de cité chez les constructeurs officiels. DYNE.

Inauguration du Salon de la Société Lyonnaise des Beaux-Arts

L'inauguration de la vingt-septième exposition de la Société lyonnaise des Beaux-Arts a eu lieu le jeudi 12 courant, avec la solennité accoutumée, qui empruntait un relief tout particulier à la présence de l'éminent artiste Antonin Mercié, membre de l'Institut, président de la Société des Artistes français, accompagné de son fils, architecte parisien des plus distingués.

M. le président Bauer, en remerciant l'illustre sculpteur, rappela, dans des termes d'une déférente cordialité, les liens qui unissent la Société des Artistes français et la Société lyonnaise des Beaux-Arts ; l'aimable président adressa ensuite une parole courtoise à chacune des personnalités, dont la présence atteste l'estime pour la Société et pour les artistes. Puis, assisté de MM. Tony Tollet, Rogniat, Desjardins, Félix Desvernay, Ploquin, M. le président Bauer conduisit ses invités dans les différentes salles, en signalant au passage les œuvres de nos meilleurs artistes. Les exposants, en grand nombre, reçurent des visiteurs, et notamment de M. Antonin Mercié, dont la simplicité et l'affabilité furent vivement appréciées, des compliments et des éloges des plus précieux.

Le soir, la Société lyonnaise des Beaux-Arts recevait ses hôtes en un banquet où s'étaient donné rendez-vous de nombreux artistes et des amateurs, désireux de s'associer à l'hommage rendu au maître Antonin Mercié, dont M. le président BAUER, en un toast longuement applaudi, sut retracer la longue et brillante carrière. Il évoque ses succès précoces, l'obtention du prix de Rome à vingt-trois ans, présage d'une glorieuse carrière, dont chacune des étapes s'appelle *David vainqueur*, *Gloria Victis* ! l'œuvre la plus populaire de la statuaire française, le *Génie des Arts*, *Alfred de Musset et la Muse*, le *Quand même* de Belfort, les statues d'*Arago* et de *Jeanne d'Arc*, et tant d'autres œuvres illustres ; puis rappelant que, chez Antonin Mercié, le peintre ne le cède en rien au sculpteur, il le remercie d'être représenté à notre Salon de cette année par un tableau charmant, *Jeune Parisienne*, et d'être venu, par sa présence, apporter aux artistes lyonnais son haut encouragement et le bel exemple d'une carrière toute de conscience et de travail, guidée par les plus pures aspirations artistiques.

Dans une improvisation où la perfection de la forme égalait l'érudition, M. Marc BRISAC, représentant le préfet du Rhône, comprend que M. Mercié se trouve chez lui dans la patrie des Coysevox, des Chinard, des Dufraine. Il fait l'éloge des artistes lyonnais : les peintres de Lyon, dit-il, ont des qualités profondes que l'on doit connaître et apprécier d'autant mieux qu'ils sont trop modestes pour les faire connaître eux-mêmes : leur idéalisme discret ne les éloigne pas de la nature. On pourrait justement leur appliquer le mot de Léonard de Vinci : « Ils sont les fils de la nature, parce que c'est à elle seule qu'ils demandent leur inspiration » ; c'est dans son étude qu'ils doivent chercher à acquérir et à développer les connaissances pour devenir de grands artistes.

M. HOFFHERR, après avoir excusé le maire de Lyon, exprime sa satisfaction de se trouver auprès de M. Bauer, auquel il lie une amitié de trente-cinq ans, et il le félicite d'avoir à présider à la marche prospère de la Société des Beaux-Arts : il en a suivi tous les Salons avec un intérêt dont il a pu donner les témoignages comme membre de la Commission municipale des achats depuis dix-huit ans ; il reconnaît que la somme qu'y consacre la Ville est bien peu élevée en regard de ce qu'il conviendrait qu'on fasse pour les artistes. Il espère que l'avenir permettra de les encourager plus largement.

M. COIGNET, président de la Chambre de commerce, montre le lien d'ordre élevé qui existe entre sa Compagnie et la Société des Beaux-Arts. La Chambre de commerce a comme premier devoir de maintenir la primatie de l'œuvre d'art dans la soierie ; la Société des Beaux-Arts a joint à son exposition une annexe d'art décoratif ; il était donc naturel que la Chambre de commerce l'aide dans cette création ; mais, pour que cet art renouvelle la source de ses inspirations, il faut secondar la Société dans son but de culture générale de l'Art.

M. Paul GARNOT, qui a vu dans sa jeunesse son pays natal foulé par l'invasion, remercie M. Antonin Mercié d'avoir substitué à l'ancienne et décourageante formule *Vae Victis* ! la formule nouvelle si magnifiquement et patriotiquement exprimée dans son *Gloria Victis* ! qui fit renaître l'espérance au cœur de la génération qui vit la guerre et symbolise qu'un peuple ne meurt pas, parce qu'un nuage sombre est passé au-dessus du pays.

Pour terminer, M. Antonin MERCIÉ fit d'une façon très cordiale l'éloge de l'art lyonnais et de la Société lyonnaise des Beaux-Arts : « Nous travaillons ensemble, dit-il, et solidairement ; notre tâche concourt à un but unique. On n'est pas tout à fait Français quand on n'a pas visité votre ville, qui est notre seconde capitale » ; et, rappelant qu'il y a déjà fait plusieurs séjours, il énumère la longue lignée d'artistes dont la célébrité s'est affirmée dans tous les temps : dans la peinture, Corneille de Lyon, Jean Perréal, Jacques Stella, Meissonier, Chenavard, Hippolyte Flandrin, l'élève le plus aimé d'Ingres, Puvion de Chavannes ; dans la sculpture, Coustou, Coysevox, Lemot, Chinard, Legendre-Héral, Fabish, Dufraine, Carriès ; dans l'architecture, Philibert de l'Orme, André, Bossan ; et il a un mot juste pour caractériser le talent de chacun d'eux.

Puis, s'adressant à la Société elle-même, il la déclare une institution exemplaire, pratiquant largement et loyalement l'hospitalité, mais sachant opposer une barrière à ces élucubrations informes et provocantes devant lesquelles on a moins envie de rire que de pleurer.

Enfin, il donne ses impressions sur sa visite au Salon et caractérise d'un mot plusieurs des envois qu'il a remarqués au passage, entre autres *Avant la Gloire*, de M. Joriva, grande toile « d'un jeune peintre qui promet et qui saura tenir », et la *Léda*, sculptée par son jeune confrère Chorel.

Pour terminer, en déclarant que la peinture lyonnaise a pour caractéristiques une grande conscience, la fraîcheur de l'impression, le souci de la forme et de la couleur, M. Antonin Mercié lève son verre à la prospérité de la Société et aux dames lyonnaises, qui ont inspiré aux artistes tant de chefs-d'œuvre.

Henri SOULU.

CONCOURS

LYON

CONCOURS DE FAÇADES

Il est rappelé qu'un concours est ouvert entre les architectes et les propriétaires pour les façades des maisons et les motifs décoratifs, stores, etc., pouvant contribuer à l'embellissement de la Ville et construits à Lyon en 1911, 1912 et 1913.

Des prix en argent récompenseront les propriétaires des

objets primés. Des médailles seront décernées aux architectes de ces projets.

Les architectes ou propriétaires désirant prendre part au concours devront déposer ou adresser leur demande à la Mairie de Lyon, le 31 mars 1914, au plus tard, délai de rigueur. Ces demandes devront être accompagnées de photographies de la façade de la maison présentée.

Ces photographies, du format 18 x 24, seront transmises en double exemplaire, dont un non collé.

Le programme du concours est à la disposition des intéressés, à l'Hôtel de Ville (6^e Bureau).

LYON

MONUMENT THIMONNIER

Un concours est ouvert entre les artistes sculpteurs et architectes français pour l'érection d'un monument à Barthélemy Thimonnier, sur le terre-plein Sud de la place de l'Abondance, à Lyon.

Les projets devront comporter : 1^o une maquette du monument à l'échelle de 1/10 ; 2^o un dessin du monument à l'échelle de 1/5 ; 3^o un dessin ou plan de la place, à l'échelle de 1/100, indiquant l'emplacement du monument ; il sera facultatif d'indiquer une décoration de la place par gazons ou fleurs ; 4^o une devise qui figurera également sur la maquette et sur une enveloppe scellée à la cire, contenant la même devise, avec les nom, prénoms et adresse de l'auteur ; cette enveloppe, remise en même temps que la maquette, ne pourra être ouverte qu'après le vote du jury ; 5^o un devis exact du prix d'exécution du monument mis en place, prêt à être inauguré ; ce prix ne devra pas dépasser 15.000 francs. Les frais d'aménagement de la place ne sont pas compris dans cette somme.

Les projets devront être adressés au Secrétariat du Comité du Monument Thimonnier, 17, place Bellecour, à Lyon, avant le 1^{er} juin 1914.

Les projets seront exposés pendant cinq jours avant la réunion du Jury, qui aura lieu le mercredi 10 juin 1914 ; ils resteront exposés cinq jours après.

L'auteur du projet classé premier sera chargé de l'exécution du monument.

Une somme de 500 francs sera mise à la disposition du Jury, pour être attribuée comme prix aux trois projets classés à la suite du premier et suivant leur mérite. Des médailles et mentions honorables pourront être accordées aux projets classés ensuite.

Si le résultat du concours ne permettait pas au Jury de décerner un premier prix, un deuxième concours aurait lieu entre les quatre premiers projets classés ; à la suite de ce deuxième concours, le premier prix exécuterait le monument, les trois suivants recevraient la somme de 500 francs, suivant leur mérite.

Le Comité est à la disposition des concurrents pour leur fournir tous renseignements ou notes biographiques sur Barthélemy Thimonnier.

PARIS

CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de commerce de Paris doit procéder à la reconstruction de l'hôtel abritant ses services.

A cet effet, elle a décidé d'ouvrir un concours entre tous les architectes français.

La dépense totale des travaux, non compris mobilier et honoraires de l'architecte, ne devra pas excéder 6 millions de francs.

Le jury aura à sa disposition les primes suivantes : 1 prime de 30.000 francs ; 1 prime de 20.000 francs ; 1 prime de 15.000 francs ; 1 prime de 10.000 francs ; 5 primes de 5.000 francs.

L'auteur du projet classé en première ligne pourra recevoir l'exécution des travaux.

Les concurrents devront se faire inscrire au Secrétariat de la Chambre de commerce, 2, place de la Bourse, à partir du

9 février 1914, de 14 à 17 heures, et déposer leurs projets du 9 au 13 juin inclus.

Le programme sera communiqué à partir du 9 février.

Le jugement sera rendu le mardi 7 juillet, au plus tard.

RENOUVELLEMENT DU BUREAU

DE LA

CHAMBRE SYNDICALE DES ENTREPRENEURS DE LYON

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la Région, 8, rue des Archers, a constitué son Bureau de la façon suivante, pour l'exercice 1914 :

Président d'honneur : M. A. PANSU, rue des Asperges, 21.

Président : M. C. GROBON, rue Sully, 92 ;

Premier Vice-Président : M. BERTHIER, quai de la Guillotière, 22.

Deuxième Vice-Président : M. GAGNIEU, rue Magenta, 76.

Trésorier : M. V. BUTTIN, rue Palais-Grillet, 18.

Secrétaire : M. J. DUBOIS, rue de la Fraternité, 15.

Délégué à l'Union des Chambres syndicales : M. C. GROBON.

En conférant l'honorariat à son président M. A. PANSU, arrivé à fin de mandat, la Chambre syndicale des Entrepreneurs de bâtiments et de travaux publics de Lyon et de la région s'est acquittée d'une dette de reconnaissance pleinement justifiée.

Elu en février 1911 pour succéder au sympathique et dévoué M. Cl. Pétaut, M. Pansu eut à remplir ses fonctions pendant une période particulièrement féconde en difficultés : il y employa une inlassable activité et déploya les plus solides qualités de jugement, de sens pratique et de persévérance à la défense des intérêts qui lui étaient confiés. Sous son impulsion énergique, les divers groupes de la Chambre élaborèrent une série de prix qui puisse répondre aux conditions actuelles du travail et dont l'adoption comme base unique des cahiers des charges serait une simplification appréciable et répondant vraiment aux nécessités de l'entreprise, pour laquelle les séries multiples ne sont pas sans causer maintes difficultés d'application ; M. Pansu annonçait récemment que cet important travail était achevé ; nous ne pouvons que souhaiter qu'il en voie prochainement se réaliser l'adoption générale.

Elu juge au Tribunal de commerce en 1913, M. Pansu qui, dans ces délicates fonctions avait fait preuve de cet esprit d'équité et de conciliation qui caractérisent le véritable magistrat consulaire, s'est vu renouveler cette année son mandat pour une période de deux années.

Les palmes d'officier d'Académie qui ont été décernées l'an passé à M. Pansu sont la juste récompense d'une laborieuse carrière, dans laquelle il a fait une large part aux intérêts corporatifs.

Son successeur à la Chambre syndicale, M. César GROBON, est entrepreneur de serrurerie et constructions en fer.

Ancien élève du Lycée de Lyon, il passa d'abord quelque temps dans le cabinet de M. Cl. Porte, architecte, où il se familiarisa avec l'ensemble des choses de la construction ; après cette période d'instruction professionnelle générale, il se spécialisa dans le métier de serrurier dans la maison paternelle et, pour se perfectionner, il travailla à Grenoble, puis à Paris, où il passa trois années.

Devenu chef à son tour de l'industrie fondée par son père en 1860, il a exécuté de nombreux et importants travaux, entre autres la nouvelle gare des Brotteaux.

Très laborieux et d'un esprit inventif toujours à la recherche des perfectionnements et des améliorations, M. Grobon a pris un brevet pour un système de châssis-impostes d'un emploi très pratique. En collaboration avec M. Girrane, il a étudié une très curieuse transformation de la machinerie

actuelle des théâtres, permettant la préparation des décors pendant l'exécution d'un acte et leur substitution rapide, de façon à réduire l'interminable durée des entr'actes. L'application de ce système, qu'il a fait breveter sous le nom de « Double-Scène », serait un progrès très apprécié du public dans le fonctionnement du mécanisme des décors, et il faut espérer voir les architectes s'inspirer de cette innovation pour l'établissement des plans et l'installation des nouvelles salles de spectacles.

M. Grobon est administrateur de la Caisse d'Epargne, juge au Tribunal de commerce, officier d'Académie.

CARNUTENSIS.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

— **DOUBS.** — La commune de Courvières entreprend 55.000 francs de travaux pour l'adduction, l'élévation et la distribution des sources de la Gaudine. — Un devis s'élevant à 24.500 francs a été établi pour la construction d'une école primaire à Reculoz. — Un crédit de 15.225 francs est affecté par la commune de Saint-Antoine à la construction d'aqueducs, établissement de bassins-lavoirs en fonte et travaux divers pour aménagement d'une salle dans la maison commune.

— **GARD.** — Le Conseil municipal, dans sa séance du 22 janvier, a adopté le projet de construction, à Nîmes, d'une école primaire supérieure. — Un concours est annoncé pour la réfection de la canalisation et de la distribution des eaux et du réseau des égouts au Vigan. Les propositions seront soumises au Conseil municipal, sans aucun engagement ni rémunération pour les travaux présentés. — M. Augière, architecte à Nîmes, a établi les plans et devis pour l'aménagement d'une école de jeunes filles à Codolet.

— **RHONE.** — On annonce que l'accord s'est fait entre l'Etat, le Département et la Ville de Lyon, au sujet de la reconstruction du pont de la Mulatière, et que la mise en adjudication est imminente. La dépense sera couverte comme suit : la Ville de Lyon, 140.000 francs ; Département, 500.000 francs ; Ponts et Chaussées, 1.060.000 francs ; total, 1.700.000 francs. — Une somme de 13.000 francs est affectée par la commune de Grigny aux travaux suivants : assainissement du quartier du Bas-Port ; construction d'une canalisation, de divers aqueducs et de rigoles, 13.000 francs. — La ville de Thizy va faire procéder à des travaux d'aménagement à l'hôpital-hospice ; le devis s'élève à 50.848 fr. 70. — La réfection de trottoirs et rigoles pavées et la construction d'un gueulard à l'Arbresle sont prévues pour 3.100 francs. — La commune d'Ecully va faire procéder à l'agrandissement de l'école des filles. — Une école mixte avec classe enfantine doit être construite à Saint-Romain-en-Gier. — Des travaux vont être effectués à Fleurie pour l'appropriation d'un groupe scolaire. — Une école mixte, dont le devis s'élève à 9.400 francs, doit être construite à Arbuissonnas.

— **LOIRE.** — Le Conseil municipal du Chambon-Feurolles, après exposé de M. Georges Claudinon, maire, approuve à l'unanimité le projet de couverture du ruisseau la Valchérie : 1° Sous le pont du chemin de fer, la chaussée aura son origine à la passerelle de la buanderie Thève, à 5 mètres en amont des ailes du pont ; elle sera prolongée sur la rive gauche par un chemin ; la chaussée, qui aura une longueur totale de 40 m. 50, se raccordera, à l'aval du pont, avec la chaussée de la rue à ouvrir dans la propriété Nodet, ancienne propriété Thévenet ; la hauteur disponible pour les édifices sous la voûte du pont du chemin de fer sera de 3 m. 50. Ainsi sera assurée la communication du centre de la ville avec les usines et habitations situées au delà de la ligne du chemin de fer, quartier de la Vernicherie et de la Cotille ; 2° Entre le pont de la route nationale n° 88 et le pont de la

Grande-Rue ; dans cette partie, la couverture formera trottoir sur une longueur de 123 m. 85. A la traversée de la rue de la Rivière, le trottoir sera remplacé par une chaussée de 6 mètres de largeur. La dépense totale est évaluée à 100.000 francs. — L'élargissement d'un chemin vicinal à *Chambœuf* occasionne une dépense de 13.000 francs. — Un crédit de 70.000 francs est affecté par la commune de *Neulise* au pavage de la rue de Charlieu.

VAR. — La ville de *Toulon* va faire procéder à la démolition d'une maison dite « la Pile », située dans la Darse, et à la construction d'un pavillon devant abriter le musée de la Société des « Amis du vieux Toulon ».

La topographie générale de l'Exposition

Dans son numéro du 16 octobre 1913, la *Construction Lyonnaise* a exposé les grandes lignes de la topographie générale de l'Exposition.

Les adhésions qui, depuis cette époque, sont parvenues si nombreuses, ont nécessité des agrandissements et des modifications aux dispositions primitives.

Le plan que nous reproduisons aujourd'hui permet d'embrasser d'un coup d'œil l'étendue considérable qui a été successivement ajoutée en dehors de l'enceinte des abattoirs : dans la pointe du confluent, le Touring-Club et le Club Alpin, reliés, par la passerelle sur le Rhône, à l'Exposition coloniale ; face à l'entrée principale et au grand hall, l'Horticulture, puis entre le chemin des Culattes et l'avenue de Saxe prolongée, les pavillons des puissances étrangères de part et d'autre d'une large avenue faisant suite à l'allée couverte.

Enfin, voici l'énumération des différentes sections correspondant aux numéros du plan :

- I. — Statistiques et démographie.
- II. — Voirie.
- III. — Transports.
- III bis. — Automobiles.
- IV. — Mines. Métallurgie. Machines.
- V. — Fournitures industrielles.
- VI. — Eaux potables.
- VII. — Egouts et purification des eaux usées.
- VIII. — Evacuation des résidus solides.
- IX. — Habitation.
- X. — Ameublement.
- XI. — Verrerie. Cristallerie. Porcelaine. Céramique.
- XII. — Soies. Soies artificielles. Soieries.
- XIII. — Teinture. Impression. Apprêts.
- XIV. — Industries textiles autres que les soies naturelles et artificielles.
- XV. — Vêtements et accessoires.
- XVI. — Bijouterie. Horlogerie. Instruments de précision.
- XVII. — Industrie du cuir.
- XVIII. — Lumière et éclairage.
- XIX. — Ventilation. Chauffage. Réfrigération. Appareils de cuisine.
- XX. — Alimentation d'origine animale.
- XXI. — Lait et dérivés.
- XXII. — Alimentation d'origine végétale.
- XXIII. — Boissons hygiéniques.
- XXIV. — Falsification des denrées alimentaires. Recherche des fraudes.
- XXV. — Eaux minérales et établissements thermaux.
- XXVI. — Industries chimiques.
- XXVII. — Protection de l'enfance. Puériculture.
- XXVIII. — L'Ecole.
- XXIX. — Hygiène et médecine militaires.
- XXX. — Soins corporels. Propreté.
- XXXI. — Enseignement primaire et secondaire.
- XXXII. — Enseignement supérieur.

- XXXIII. — Astronomie. Météorologie.
- XXXIV. — Enseignement technique, professionnel et ménager.
- XXXV. — Hygiène et protection du travail.
- XXXVI. — Economie sociale. Œuvres sociales.
- XXXVII. — Police des villes et laboratoires de police. Prisons.
- XXXVIII. — Maladies infectieuses.
- XXXVIII bis. — Appareils et fournitures de laboratoires.
- XXXIX. — Désinfection.
- XL. — Organisation de l'hygiène publique dans les Etats.
- XLI. — Services d'hygiène départementaux et municipaux.
- XLII. — Assistance et hôpitaux.
- XLIII. — Lutte antituberculeuse.
- XLIV. — Lutte antialcoolique.
- XLV. — Tourisme.
- XLVI. — Culture physique et sports.
- XLVII. — Arts.
- XLVIII. — Photographie. Cinématographie.
- XLIX. — Industrie du livre, de l'affiche et du journal.
- L. — Horticulture.
- LI. — Electricité.
- LII. — Postes. Télégraphes. Téléphones.
- LIII. — Salons parisiens.
- LIV. — Ville de Paris.
- LV. — Marseille.
- LVI. — Nice.
- LVII. — Exposition coloniale.
- LVIII. — Touring-Club. Club Alpin.
- LIX. — Belgique.
- LX. — Autriche.
- LXI. — Brésil.
- LXII. — Russie.
- LXIII. — Etats-Unis.
- LXIV. — Angleterre.
- LXV. — Allemagne.

A l'extrême pointe sud-est, au carrefour du chemin des Ballonniers et de l'avenue de Saxe prolongée, le Stade pour les jeux olympiques, dont notre gravure indique seulement l'amorce, ses dimensions excédant les limites de notre reproduction.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

La restauration du beffroi de l'Hôtel de Ville.

Vendredi, 6 février, l'équipe de la Société coopérative des Charpentiers du Rhône, qui a reconstruit les charpentes du beffroi de l'hôtel de ville, a planté au sommet de la tour le bouquet et le drapeau traditionnels, en signe d'achèvement de l'ouvrage.

Une délégation, conduite par MM. Vacher, directeur, et Massouet, contremaître de la Société, est venue ensuite offrir au maire de Lyon une gerbe de fleurs. M. Edouard Herriot a témoigné aux charpentiers toute sa satisfaction pour le travail difficile mené à bien. L'équipe a ensuite joyeusement arrosé de quelques « pots » d'honneur la charpente neuve.

Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Dans la séance de jugement du *Concours Rougerin*, qui a eu lieu le 10 courant, le jury a décerné des mentions à MM. BERNARD, CAMPANT, MATHON et MENU, de l'Ecole régionale d'Architecture de Lyon.

Vente d'un terrain communal.

Le vendredi 27 février 1914, à 15 heures, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à la vente, par voie d'adjudication, aux enchères publiques, en un seul lot et à la bougie éteinte, d'un terrain communal situé à l'angle de la montée de la Grande-Côte et de la rue des Tables-Claudienne, mesurant 175 mètres carrés.

La mise à prix est fixée à la somme de 9.800 francs.

Chaque enchère au-dessus de la mise à prix ci-dessus fixée ne pourra être inférieure à 200 francs.

Le cahier des charges, clauses et conditions relatives à la dite vente et le plan des lieux sont déposés à l'Office du travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 à 17 heures.

Monument Edouard Aynard.

Le Comité constitué en vue de l'érection à Lyon d'un monument à Edouard Aynard, ancien président de la Chambre de commerce, ancien député du Rhône, a décidé d'en confier l'exécution à deux artistes lyonnais, tous deux premiers grands prix de Rome : M. Larrivé, statuaire, pour le buste, et M. Tony Garnier pour la partie architecturale.

Distinctions honorifiques.

Par arrêté ministériel du 7 courant :

Sont promus *officiers de l'Instruction publique* : MM. Pierre BONNAUD, artiste peintre à Lyon ; Francisque CHABANNE, architecte à Lyon ; Isaac COLLOMB, architecte à Lyon ; Tony FERRET, architecte départemental des monuments historiques à Bourg ; FOUGERAT, directeur du service municipal des eaux de Lyon ; Félix FRANÇON, architecte-expert près le Conseil de préfecture du Rhône, du Tribunal et de la Cour d'appel de Lyon ; MACHON, architecte à Gex (Ain) ; PHILIPPON, architecte communal de Digne.

Sont nommés *officiers d'Académie* : MM. Claude BAUD, architecte à Pontarlier ; BERNASCONI, entrepreneur de travaux publics à Chambéry ; BORIAS, géomètre expert à Tarare ; CHENAUD, entrepreneur de travaux publics à Lyon ; DURET, architecte à Messery (Haute-Saône) ; FREY, architecte à Besançon ; GABORIT, artiste peintre à Lyon ; Pierre-Osiris GUILLON, ingénieur civil à Lyon ; Eugène MALJOURNAL, vice-président de la Chambre syndicale à Lyon ; Joseph MILLIQUOUD, artiste peintre à Lyon ; Jean-Raymond MOREL, architecte à Lyon ; Dr Victor NODET, à Bourg ; Jean PÉRONNET, architecte à Lyon ; ROUCHOUSE, sculpteur à Saint-Etienne ; ZETTEL, architecte à Belfort.

Il nous est agréable d'adresser nos plus sincères félicitations aux architectes de Lyon et de la région, qui sont justement estimés pour leur valeur professionnelle et leur talent ; les lecteurs de *la Construction Lyonnaise* s'associeront plus particulièrement à celles que nous sommes heureux d'exprimer à M. FRANÇON, dont ils ont eu maintes fois l'occasion d'apprécier, ici même, l'érudition et les critiques du Salon, écrites d'un style alerte et remplies d'aperçus originaux.

Bureau de la Société des Architectes diplômés par le gouvernement.

Le Comité de la Société des Architectes diplômés par le Gouvernement a procédé aux élections pour le renouvellement du Bureau de cette Société, qui se trouve ainsi composé pour l'exercice 1914 :

MM. Jacques HERMANT, président ; HÉRAUD, S. BÉRARD, F. FÉVRE, à Nice, vice-présidents ; E. THOUY, secrétaire général ; J.-M. POUPINEL, trésorier ; A. JALABERT, archiviste ; R. LE BŒUFFLE, bibliothécaire ; R. PERRIER, secrétaire.

Société des Architectes urbanistes.

On nous annonce la fondation de la *Société des Architectes Urbanistes*, entre les techniciens spécialisés dans la composition des plans de ville.

Ce groupement est placé sous le patronage du Musée Social et de hautes personnalités qui se sont intéressées à cette question, telles que MM. Beauquier, Bonnier, Dausset, Herriot, Ambroise Rendu, Jules Siegfried, Paul Strauss, etc.

Il a pour président M. Hénard, architecte de la Ville de Paris, qui a fait de si intéressantes études sur l'extension de Paris. Le secrétaire général est M. Agache.

Le siège de la Société est à l'hôtel du Musée Social, 5, rue Las-Cases.

Bureau de la Chambre syndicale des entrepreneurs du Doubs.

La Chambre syndicale des Entrepreneurs de travaux publics du Doubs, en son Assemblée du 6 février, a renouvelé, ainsi qu'il suit, son Bureau pour l'année 1914 :

Président, M. E. RAFFOUR ; *vice-président*, M. D. MICIOLLO ; *secrétaire-adjoint*, M. H. ZANI ; *trésorier*, M. J. DESSERTY ; *trésorier-adjoint*, M. A. ROUGE.

Ecole des Beaux-Arts : Exposition d'art décoratif.

Les ouvrages primés à la suite du concours ouvert en mai 1913, entre toutes les Ecoles d'Art de France, par la Société d'Encouragement à l'Art et à l'Industrie, seront exposés, au nombre de quatorze, à partir du samedi 21 février, jusqu'au mercredi 25 inclusivement, de 1 heure à 4 heures, au Palais des Arts, dans une loge de l'Ecole des Beaux-Arts.

Entrée place des Terreaux, galerie épigraphique et escalier N.-E.

Sujet : *Un balcon pour une fenêtre*, mesurant 1 m. 50 de largeur.

Mariage.

Nous apprenons le prochain mariage, qui aura lieu le 23 courant en l'église Saint-André, de Mlle Laurence Blein, fille de M. Tony Blein, architecte à Lyon, chevalier de la Légion d'honneur, avec M. Mathieu Lay, architecte à Villefranche-sur-Saône.

Création de bains-douche à Vienne.

La ville de Vienne va être dotée, dans un bref délai, de bains-douches. Grâce aux démarches de MM. Jouffray, sénateur, et Brenier, député, sur les pressantes instances de M. le Dr Vivien, directeur du Bureau d'hygiène, le Gouvernement vient d'accorder une subvention de 30.000 francs à la Ville de Vienne pour construire, place du Jeu-de-Paume, un établissement de bains-douches comprenant vingt cabines et permettant aux travailleurs de recourir à tous les soins de propreté et d'hygiène au prix de 0 fr. 25.

Il entre dans les vues de la Municipalité de créer un service gratuit pour les enfants.

Voilà une organisation, la première dans le département de l'Isère, Grenoble n'ayant pas encore d'établissement de bains-douches, qui fait honneur à la Municipalité viennoise et à tous ceux qui en furent les actifs collaborateurs, M. le Dr Vivien, M. Dolat, directeur du service d'architecture, etc.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

13 février 1914	DROITS D'ACCISE EN SUS les 100 kil.	
Cuivre en lingots affiné	187 50	190 50
— en planche rouge	227 50	232 50
— — jaune	197 50	202 50
Etain Banks en lingots	485 »	490 »
— Billiton et détroits en lingots	475 »	480 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	55 50	56 50
— ouvré : tuyaux et feuilles	59 50	60 50
Zinc refondu 2 ^e fusion	55 50	56 50
— laminé en feuilles. Vieille Montagne	72 50	73 50
— — Autres marques	71 50	72 50
Nickel brut pour fonderie	820 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	220 »	» »
— laminé	450 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	22 »	22 50
Fer à double T. AO	21 50	22 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	23 »	23 50

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 24 janvier au 14 février 1914

Rue Villebois-Mareuil, 25, et rue Pierre-Sonnerat, 20. Maison. Propr., M. Lamé, rue Villebois-Mareuil, 30.

Rue Vendôme, angle rue Vaudrey. Construction d'un central téléphonique. Propr., L'Etat. Eatrepr., MM. Haour, cours de la Liberté, 9.

Quai Rambaud. Bâtiment d'une maison d'habitation à l'usine de Perache. Propr., Compagnie du Gaz de Lyon, quai des Célestins, 3.

Rue Montvert, 12. Atelier. Propr., M. Pilain, y demeurant.
Avenue du Parc-d'Artilerie, 7. Exhaussement. Propr., Mme veuve Delabre, a Chaponost. Entrepr., MM. Picbon et Moulin, rue Neuve-des-Charpenes, 23.

Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Roy, rue Pierre-Corneille, 174.

Rue de la République 83. Exhaussement. Propr., M. Simon, y demeurant. Arch., M. Rostagnat, y demeurant.

Chemin des Pins, 65. Garage. Propr., M. Marge, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

Rue Philippe-de-Lasalle, 37-39. Maison. Propr., M. Clavier, rue Philippe-de-Lasalle, 56.

Boulevard du Sud et avenue Berthelot. Divers bâtiments en bordure. Propr., MM. Trunel père et fils, rue Waldeck-Roussau, 24.

Chemin des Culattes, angle rue Victor-Lagrange. Usine. Propr., MM. Thomas et Pelen, avenue Leclerc, 8. Arch., MM. Curieux et Maître, rue des Remparts-d'Ainay, 16.

Rue de Toulon, angle du chemin du Vivier. Maison. Propr., M. Parrayon, avenue de Saxe, 269. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Avenue Félix-Faure prolongée. Atelier. Propr., M. Grnel, grande rue de la Guilloitière, 97. Arch., M. Bernard, route de Vienne, 74.

Rue Pasteur, 80. Garage. Propr., M. Ferry, rue Raulin, 67. Arch., Société Lyonnaise d'architecture, rue du Dauphiné, 120.

Rue Jacquard, 84. Maison. Propr., M. Marcounet, rue Terme, 3.

Chemin des Grandes-Terres, 32. Maison. Propr., M. Corcelle, y demeurant. Entrepr., M. Clément, chemin de Choulans, 121.

Rue Philippe-de-Lasalle, 58. Magasins et bureaux. Prop., M. Pierre Routens, rue Philippe-de-Lasalle, 48. Entrepr., M. Pétavy, à Caluire (Rhône).

Boulevard de la Croix-Rousse, 67. Exhaussement. Prop., Mme Pernet, y demeurant. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Chemin de Croix-Morlon à Saint-Alban, 40 bis. Maison. Propr., M. Perrin, y demeurant.

Rue des Girondins, 14. Maison. Propr., M. Bel, rue Béchevelin, 95. Arch., MM. Lanier et Bonnamour, rue de l'Hôtel-de-Ville, 55.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Rhône. — 10 février. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout sous le chemin vicinal ordinaire n° 77, du Repos entre la propriété Dalbanne et le chemin de la Motte. Prévision, 4.556 fr. Soumissionnaires : MM. Taboury, 9,16 p. 100. — Védrine, 11,26 p. 100. — Duret, 14 p. 100. — Adjud., M. Guillaumot Clément, à Châtillon-d'Azergues (Rhône), 18,50 p. 100 de rabais.

Allier. — 25 janvier. — *Mairie de Durdar-Larequeille.* — Chemin vicinal ordinaire n° 12, de Durdar à Monmurier. Construction. Montant, 27.300 fr. Soumissionnaires : M. Sinturel, 2 p. 100 d'augmentation. — M. Gayet, prix du devis. — M. Auriche, 3 p. 100. — Adjud., M. Chaffraix, à Plonsat (Puy-de-Dôme), 6 p. 100 de rabais.

Jura. — 15 janvier. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Salins (gare P.-L.-M.) à Andelot. Travaux de construction du 4^e lot d'infrastructure. — 4^e lot. D'une longueur de 3.539 m. 24, compris entre les points 4 k. 929 m. 31 et 8 k. 468 m. 55. Montant, 255.000 fr. Soumissionnaires : MM. E. et L. Bozzonetti, prix du devis. — MM. O. Vignot, H. Robin, 7 p. 100. — Adjud., MM. Zuna et Plazanet, à Beaujeu (Rhône), 14 p. 100 de rabais.

Jura. — 15 janvier. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. Travaux de construction du 4^e lot d'infrastructure. — 4^e lot. D'une longueur de 19.984 m. 77, compris entre les points 19 k. 560 et l'extrémité de la ligne, point 39 k. 549.86. Montant, 553.000 fr. Soumissionnaires : M. L. Déjean, 10 p. 100 d'augmentation. — M. A. Husson, 7 p. 100. — Adjud., MM. Fayolle et Pascal, à Grenoble (Isère), 8 p. 100 de rabais.

Jura. — 22 janvier. — *Préfecture.* — Cézia. Adduction de la source « des Confises ». Montant, 9.650 fr. Adjud., M. Léon Luquet, à Orgelet, prix du devis.

Loire. — 17 janvier. — *Préfecture.* — Le Chambon-Feugerolles. Chemin de grande communication n° 10. Construction d'une chaussée pavée entre la route nationale n° 88 et la Croix-Bleue, sur 460 mètres. Montant, 46.100 fr. Soumissionnaires : M. Nury, 1 p. 100 d'augmentation. — MM. Laville et Cie, Doutre, 2 p. 100. — Milamant père et fils. Caix, Monin, 3 p. 100. — Maintigneux, 4 p. 100. — P. Milamant, 5 p. 100. — Adjud., M. Vaganey, à Firminy, 7 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Mardi 10 mars, 17 h. — *Mairie de Lyon.* — Un concours est ouvert en vue de la fourniture et de la pose des décors de cinq fenêtres de la salle des mariages de la mairie du VII^e arrondissement, place Jean-Macé. — Les entrepreneurs qui désireraient prendre part à ce concours devront

faire parvenir à l'Hôtel de Ville, une soumission, sous pli cacheté, accompagnée des pièces et échantillons indiqués au cahier des charges. — Le cahier des charges est déposé à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures à 17 heures. En outre, tous renseignements seront donnés par M. Meysson, architecte-directeur des travaux, 34, quai Gailleton, à Lyon.

Rhône. — Mercredi 25 février, 15 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — L'adjudication des travaux de construction d'un égout sous le cours Henri et la rue Charles-Richard qui était fixée au mardi 24 février 1914, à 15 h. 1/2, est renvoyée au lendemain à la même heure.

Rhône. — Pièces le 10 mars, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Concours. Construction d'une école maternelle et d'une crèche rue Sargent-Blandan. Installation d'un chauffage à vapeur à basse pression. Montant, 8.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au maire de Lyon, par la poste, recommandé, et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le mardi 10 mars, à 5 heures du soir. — Renseignements à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, et chez M. Clermont, architecte, place de la Martinière, 14, Lyon.

Rhône. — Mardi 10 mars, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Mise en état de viabilité des chemins vicinaux ordinaires n°s 175 dit « impasse des Cinq » et 198 dit « rue de la Maisonneite ». Terrassements, construction d'une chaussée en empierrement, de trottoirs et de rigoles en cailloux roulés. Montant, 9.993 fr. 42. — Le pli global contenant les pièces nécessaires devra obligatoirement être adressé au maire de Lyon, par la poste, sous pli recommandé, de façon à arriver à l'Hôtel de Ville, au plus tard le lundi 9 mars 1914, à 5 heures. — Renseignements, à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail.

Rhône. — Lundi 2 mars, 10 h. 12. — *Sous-préfecture de Villefranche.* — Travaux sur chemins vicinaux. Chemin de grande communication n° 13, des Ponts-Tarrets à Roan. e. Etablissement de trottoirs avec rigoles pavées dans la traverse d'Amplepuis. Montant, 3.900 fr. Cautionnement 120 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef du département. — Les soumissions devront être déposées ou parvenir avant le 28 février, à 6 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Ain. — Mercredi 25 février, 14 h. 1/2. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 84. — 1^{er} lot. Rechargement de la chaussée de la route nationale n° 84 entre les points 10 k. 700 et 25 k. 300. Travaux à l'entreprise, 17.122 fr. 50. Somme à valoir, 8.377 fr. 50. Total, 25.500 fr. — 2^e lot. Rechargement de la chaussée de la route nationale n° 84 entre les points 78 k. 255 et 80 k. 255. Travaux à l'entreprise, 9.000 fr. Somme à valoir, 3.000 fr. Total, 12.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la préfecture (3^e division), de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures; 2^o dans les bureaux de M. Varvier, ingénieur ordinaire, rue Voltaire, 29, à Bourg, de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Ardèche. — Dimanche 22 février, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Genest-Lachamp.* — Réadjudication de la construction d'une école mixte au hameau de Talaron. Montant, 11.347 fr. 28. Cautionnement, 560 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Marcel Gallix, architecte à Tournon.

Bouches-du-Rhône. Mardi 3 mars 1914. — *Préfecture.* — Port de Marseille. Construction d'un ponton en bois pour drague Priestman. Montant, 27.500 fr. Cautionnement provisoire, 500 fr., définitif, 1.000 fr. — Visa, dix jours au moins avant l'adjudication, par M. Batard-Razelière, ingénieur en chef, hôtel des Services publics, quai de la Joliette, à Marseille. — Renseignements à la préfecture et dans les bureaux de M. Fabre, ingénieur à Marseille.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 2 mars, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Construction d'une grille en fer avec portails, pilastres et piliers, pour le Parc de l'Exposition du Rond-Point du Prado. — 1^{er} lot. Terrassement et maçonnerie. Montant, 50.700 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — 2^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 79.500 fr. Cautionnement, 2.500 fr. — 3^e lot. Peinture. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

Bouches-du-Rhône. — Lundi 9 mars, 4 h. — *Mairie de Marseille.* — Etablissement : 1^o de canalisations pour desservir les quartiers de la Valbarelle, Saint-Marcel, Nazareth, la Barrasse, la Millièrre, Saint-Menet, la Penne; 2^o d'un réseau de boîtes d'arrosage au quartier Saint-Pierre; 3^o de conduites de voirie et de boîtes d'arrosage dans le village de Saint-Loup. Montant, 41.100 fr. Cautionnement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie.

Cote-d'Or. — Dimanche 15 mars, 1 h. — *Mairie de Sousseye.* — Travaux de couverture des lavoirs. Montant, 4.000 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Tainturier, conducteur-voyer à Vitteaux.

Doubs. — Jeudi 26 février, 2 h. — *Préfecture.* — Adjudication de travaux communaux. — 1^{er} lot. Mouthier. Appropriation de l'ancien presbytère en école maternelle. Montant, 11.299 fr. 13. Cautionnement, 400 fr. Auteur du projet, M. Chavanne, architecte à Pontarlier. — 2^e lot. La Bosse. Construction de trois réservoirs. Montant, 13.889 fr. 87. Cautionnement, 350 fr. Auteur du projet, M. Langlois, architecte à Maiche. — 3^e lot. Novillars. Adduction et distribution d'eau. Montant, 41.044 fr. 67. Cautionnement, 1.450 fr. Auteurs du projet, MM. Sauterey et Baudson, architectes à Dôle. — 4^e lot. Novillars. Construction d'un réservoir en ciment armé. Montant, 4.147 fr. 20. Cautionnement, 200 fr. Auteurs du projet, MM. Sauterey et Baudson, architectes à Dôle (Seront seules admises à soumissionner ce lot, les maisons spécialistes suivantes : Porte de France, Hennebique, Boussiron, Bordenave, Piketty, Celles de ces maisons qui voudront prendre part à l'adjudication devront huit

jours au moins avant la date fixée, envoyer aux architectes auteurs du projet, un dessin et un devis descriptif indiquant les détails du mode d'exécution qu'elles se proposent d'effectuer). — 5^e lot. Novillars. Construction d'un réservoir en maçonnerie à Roche-les-Beaupré. Montant, 10.607 fr. 31. Cautionnement, 350 fr. Auteurs du projet, MM. Sauterey et Baudson, architectes à Dôle. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Doubs. — Jeudi 26 février, 11 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Mouthe à Foncine-le-Haut. Infrastructure et bâtiments. Terrassements, gazonnements, 243.495 fr. 93. Chaussées, 15.761 fr. 30. Maçonnerie et plâtrerie, 137.837 fr. 06. Charpente, couverture et zinguerie, 11.128 fr. 46. Menuiserie et serrurerie, 4.504 fr. 60. Fers et fonte, peinture, 2.203 fr. 62. Total, 414.930 fr. 97. A valoir, 65.069 fr. 03. Total général, 480.000 fr. Cautionnement, 7.000 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Guyot, ingénieur en chef à Besançon, 7, rue Pasteur. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé, le 24 février à 2 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division), et de M. Bérard, ingénieur, rue Charles-Nodier, 5, à Besançon.

Doubs. — Jeudi 26 février, 11 h. — *Préfecture.* — Travaux sur chemins vicinaux. 1^{er} Chemins de grande communication. — 1^{er} lot. Chemin n° 13. Entretien des chaussées empierrées pendant quatre années de 1914 à 1917, partie comprise entre les points 15 k. et 25 k. 250 sur une longueur de 10.250 mètres (du territoire de Saint-Vit au territoire de Recologne). Montant, 1.630 fr. Cautionnement, 50 fr. — 2^e lot. Chemin n° 13. Territoire de Byans. Renforcement de la chaussée entre les points 5 k. 300 et 6 k. 500 sur une longueur de 1.200 mètres. Montant, 2.829 fr. Cautionnement, 100 fr. — 3^e lot. Chemin n° 20. Territoire de Laval. Renforcement de la chaussée entre les points 23 k. et 26 k. sur une longueur de 3 k. Montant, 7.365 fr. Cautionnement, 300 fr. — 4^e lot. Chemin n° 31. Territoire de Vellerot-les-Belvoir. Renforcement de la chaussée entre les points 33 k. 850 et 35 k. 850 sur une longueur de 2.000 mètres. Montant 4.995 fr. Cautionnement, 200 fr. — 5^e lot. Chemin n° 40. Territoires de Vaufray et de Glère. Renforcement de la chaussée entre les points 14 k. et 15 k. 860 sur une longueur de 1.860 mètres. Montant, 3.330 fr. Cautionnement, 110 fr. — 6^e lot. Chemin n° 43. Territoires de Mathay et de Voujaucourt. Renforcement de la chaussée entre les points 93 k. 400 et 95 k. 390 sur une longueur de 1.990 mètres. Montant, 4.125 fr. 60. Cautionnement, 135 fr. — 2^e Chemins d'intérêt commun. 7^e lot. Chemin n° 1. Territoire de Scey-en-Varais. Renforcement de la chaussée entre les points 3 k. 156 et 3 k. 500 sur une longueur de 344 mètres. Montant, 605 fr. Cautionnement, 40 fr. — 8^e lot. Chemin n° 21. Territoire de Saint-Hippolyte. Renforcement de la chaussée entre les points 1 k. 170 et 3 k. 500 sur une longueur de 2 k. 330. Montant, 3.973 fr. Cautionnement, 160 fr. — 9^e lot. Chemin n° 26. Territoire d'Audincourt. Renforcement de la chaussée entre les points 13 k. 443 et 13 k. 606; 13 k. 726 et 15 k. 500 sur une longueur de 1.997 m. Montant, 6.857 fr. 50. Cautionnement, 240 fr. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division).

Drôme. — Dimanche 8 mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Vallier.* — Travaux d'aménagement et de construction des locaux devant servir de caserne de gendarmerie. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 6.806 fr. 31. Cautionnement, 375 fr. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 4.406 fr. 67. Cautionnement, 190 fr. — 3^e lot. Charpente, menuiserie et mobilier. Montant, 5.157 fr. 16. Cautionnement, 255 fr. — 4^e lot. Serrurerie. Montant, 1.287 fr. 30. Cautionnement, 52 fr. — 5^e lot. Zinguerie et plomberie. Montant, 1.569 fr. Cautionnement, 80 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Alligry, architecte à Valence, directeur des travaux. — Les soumissions devront parvenir, sous pli recommandé et cacheté, à M. le maire de Saint-Vallier, vingt-quatre heures avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Gard. — Dimanche 1^{er} mars, 2 h. — *Mairie de Codolet.* — Aménagement d'une école de filles avec logement de l'institutrice. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie, plâtrerie, charpente, couverture, carrelages et zinguerie. Montant 14.007 fr. 69. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Menuiserie, mobilier scolaire, peinture et vitrerie. Montant, 2.372 fr. 22. Cautionnement, 75 fr. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 1.019 fr. 25. Cautionnement, 30 fr. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Augière, architecte, 40, rue Pradier, Nîmes.

Gard. — Lundi 2 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Nîmes.* — Réparation de la toiture de l'église de Sainte-Perpétue. Couverture, zinguerie, charpente, maçonnerie. Montant, 2.888 fr. 46. Cautionnement, 115 fr. — Tout prétendant devra, à peine de forclusion, faire connaître à M. le Maire, au plus tard le 21 février, avant 5 heures du soir, son intention de concourir par une lettre à laquelle devront être jointes les pièces justificatives exigées. — Renseignements à la mairie.

Haute-Savoie. — Mardi 24 février, 10 h. — *Préfecture.* — 1^{er} lot. Thorens. Chemin vicinal ordinaire n° 17. Rectification entre le pont de Chapoton et l'école de chez Chapoton, sur 237 mètres et construction d'un pont de 8 mètres d'ouverture avec tablier en ciment armé. Montant, 16.400 fr. Cautionnement 450 fr. — 2^e lot. Etaux. Chemin vicinal ordinaire n° 2 (1^{re} section). Construction de la partie comprise entre le profil 136 de l'avant-projet et la route nationale n° 203, au lieu dit « la Goutette », sur 391 mètres. Montant, 6.000 fr. Cautionnement, 200 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par l'agent voyer en chef à la Annecy. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture.

Haute-Savoie. — Mardi 31 mars, 11 h. — *Préfecture.* — Lac Léman. Reconstruction du débarcadère d'Amphion. Montant, 10.880 fr. 99. A valoir, 1.339 fr. 01. Total, 12.200 fr. Cautionnement 360 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Reuss, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Annecy. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (1^{re} division) et de M. l'ingénieur à Thonon.

Haute-Savoie. — Mardi 31 mars, 2 h. — *Préfecture.* — Tramway funiculaire entre Thonon et Rives-sous-Thonon. Concession. Mise à prix, 28.000 fr. Cautionnement, 2.000 fr. — Les personnes qui voudront concourir seront tenues de déclarer, avant le jeudi 5 mars à midi, leur intention par un écrit déposé à la préfecture et accompagné des pièces propres à justifier des ressources nécessaires pour remplir les engagements à contracter. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture (2^e division).

Jura. — Jeudi 5 mars, 15 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Saint-Julien. — 1^{er} lot d'infrastructure. Lot unique. D'une longueur de 4.764 m. 89, compris entre les points 3 k. 056 et 7 k. 782. Travaux à l'entreprise : 1^{re} section. Terrassements et travaux accessoires, 81.231 fr. 90. — 2^e section. Ouvrages courants pour l'écoulement transversal des eaux, 11.497 fr. 38. — 3^e section. Ouvrages de soutènement, 46.782 fr. 08. — 4^e section. Rétablissement des communications, 8.930 fr. 13. — 5^e section. Bâtiments (fondations), 6.150 fr. 80. — 6^e section. Ballast, 66.230 fr. Total, 220.322 fr. 29. Somme à valoir, 21.177 fr. 71. Total général, 242.000 fr. Cautionnement provisoire, 3.700 fr., définitif, 7.400 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Jeudi 5 mars, 15 h. — *Préfecture.* — Chemin de fer d'intérêt local de Lons-le-Saunier à Pierre-en-Bresse. — Lot unique. Fourniture de traverses de la voie courante et de bois spéciaux pour changements et croisements de voie dans un dépôt près de la gare de Bletterans P.-L.-M., section C., n°s 30 P à 37 P inclus, 49 P inclus à 64 P inclus, 122, 124 et 134 du plan parcellaire, lieux dits Aux Toupes et en Savignois. Traverses de la voie courante. Montant, 264.000 fr. Bois spéciaux pour changements et croisements. Montant, 7.668 fr. 54. Total, 271.668 fr. 54. Somme à valoir, 26.331 fr. 46. Total général, 298.000 fr. Cautionn. provisoire, 4.500 fr., définitif, 9.000 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs, tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés, dans les bureaux de la préfecture (2^e division), de 9 heures du matin à midi et de 2 à 5 heures du soir.

Jura. — Samedi 7 mars, 10 h. 1/2. — *Sous-préfecture de Poligny.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Champagnole. Agrandissement des annexes du dispensaire. Montant, 24.777 fr. 34. A valoir, 1.736 fr. 02. Total, 26.513 fr. 36. Cautionnement, 820 fr. — 2^e lot. Installation au dispensaire du chauffage central à eau chaude. Montant, 7.969 fr. 50. A valoir, 802 fr. 33. Total, 8.771 fr. 83. Cautionnement, 260 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par M. Schacre, architecte à Champagnole. — Les soumissions accompagnées des pièces prescrites devront être déposées ou parvenir par la poste, sous pli recommandé le vendredi 6 mars avant 4 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Loire. — Dimanche 1^{er} mars, 9 h. 1/2. — *Mairie de Sail-sous-Couzan.* — Construction d'une école de garçons. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Montant, 16.113 fr. 84. Cautionnement, 530 fr. — 2^e lot. Ciments. Montant, 2.521 fr. 47. Cautionnement, 85 fr. — 3^e lot. Grosse et petite serrurerie. Montant, 2.535 fr. 36. Cautionnement, 85 fr. — 4^e lot. Charpente en bois. Montant, 4.943 fr. 62. Cautionnement, 165 fr. — 5^e lot. Zinguerie, plomberie, sanitaires. Montant, 1.777 fr. 89. Cautionnement, 60 fr. — 6^e lot. Menuiserie. Montant, 4.403 fr. 13. Cautionnement, 145 fr. — 7^e lot. Plâtrerie, peinture, marbrerie et vitrerie. Montant, 4.735 fr. 63. Cautionnement, 160 fr. — 8^e lot. Mobilier. Montant, 1.368 fr. Cautionnement, 45 fr.

Loire. — Jeudi 12 mars, 10 h. — *Mairie de Roanne.* — Construction de trottoirs dallés sur les places de l'Hôtel-de-Ville et du Marché. Montant, 7.000 fr. — Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Loire. — Samedi 7 mars, 11 h. — *Mairie de Saint-Etienne.* — Etablissement d'urinoirs et de water-closets souterrains, place Marengo, dans le jardin attenant à l'Hôtel de Ville. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries et canalisation. Travaux à l'entreprise, 8.471 fr. 51. A valoir, 428 fr. 49. Cautionnement, 450 fr. — 2^e lot. Serrurerie. Travaux à l'entreprise, 2.658 fr. 35. A valoir, 241 fr. 65. Cautionnement, 200 fr. — 3^e lot. Dallage, revêtements en faïence, plomberie et appareils de water-closets. Travaux à l'entreprise, 5.896 fr. 15. A valoir, 503 fr. 85. Cautionnement, 350 fr. — 4^e lot. Menuiserie, peinture et vitrerie. Travaux à l'entreprise, 1.255 fr. 84. A valoir, 144 fr. 16. Cautionnement, 100 fr. — Les certificats devront être présentés au visa de M. l'Ingénieur-Directeur de la voirie, huit jours au moins avant celui de l'adjudication. — Les plans, devis et cahier des charges, bordereau des prix, détail estimatif du projet, etc., sont déposés au secrétariat général de la mairie, où chacun pourra en prendre connaissance, tous les jours non fériés jusqu'au jour de l'adjudication.

Puy-de-Dôme. — Dimanche 22 février, 2 h. — *Mairie de Saint-Eloy-les-Mines.* — Construction et transfert du pont bascule de Saint-Eloy-les-Mines. Montant, 3.370 fr. — Renseignements à la mairie.

Saône-et-Loire. — Samedi 28 février, 2 h. — *Préfecture.* — Route nationale n° 6, de Paris à Charné. Fourniture de matériaux d'empierrement entre le pavage de Mâcon et la limite du département du Rhône pendant deux ans. Montant, 4.500 fr. Cautionnement, 300 fr. — Visa, dix jours avant l'adjudication, par M. Pigache, ingénieur en chef, à Mâcon. — Renseignements dans les bureaux de la préfecture et de M. Mathieu, ing., à Mâcon.

Saône-et-Loire. — Samedi 28 février, 2 h. — *Préfecture.* — Fourniture de matériaux pour 1914 et 1915. — 9^e lot. Chemin de grande communication n° 31, d'Arciat à Tramey; 89, de Crèches-sur-Saône à la Roche-Vineuse et d'intérêt commun n° 69, de Mâcon à Juliéas. Montant, 4.000 fr. Cautionnement, 270 fr. — 11^e lot. Chemin de grande communication n° 95, de Pontaneveaux à Dompierre-les-Ormes et d'intérêt commun n° 66, de Chénas à Saint-Romain-des-Îles; 86, de Chénas à Lancié. Montant, 4.600 fr. Cautionnement, 410 fr. — Renseignements à la préfecture.

Saône-et-Loire. — Dimanche 1^{er} mars, 10 h. — *Mairie de Saint-Genoux-de-Scissé.* — Construction d'un magasin à bois et aménagement divers aux écoles. Montant, 1.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 21 février, 10 h. — *Préfecture.* — Adjudication de travaux communaux. Alimentation en eau potable de la commune de Saint-François-de-Sales. Projet dressé par M. Monod, agent voyer au Châtellard. Montant des travaux à adjuger, 78.297 fr. 02. Somme à valoir pour imprévus, 6.288 fr. 13. Honoraires de l'architecte, 3 914 fr. 85. Total, 88.500 fr. Montant du cautionnement, 4.000 fr. Frais approximatifs d'adjudication, 1.200 fr. — Renseignements à la préfecture (2^e division).

Var. — Dimanche 1^{er} mars, 10 h. — *Mairie de Besse.* — 1^{er} lot. Aménagement du cimetière et travaux de voirie et d'assainissement. Montant, 13.700 fr. Cautionnement, 400 fr. — 2^e lot. Construction de lavoirs et réfection de chaussées. Montant, 4.200 fr. Cautionnement, 110 fr. — Visa, cinq jours avant l'adjudication, par l'ingénieur des ponts et chaussées de Brignoles. — Renseignements à la mairie et dans les bureaux de M. Verlaque, ingénieur à Brignoles.

Var. — Samedi 14 mars, 2 h. 1/2. — *Mairie de Toulon.* — Réfection de la rue d'Alger. Montant, 40.000 fr. — Renseignements à la mairie.

Var. — Samedi 28 février, 2 h. — *Mairie de Draguignan.* — Travaux à exécuter dans l'ancien collège de garçons en vue du transfert de l'école primaire de jeunes filles. — 1^{er} lot. Maçonnerie, terrassements, charpente, gros fers. Montant, 35.164 fr. 83. Cautionnement, 1.750 fr. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 5 506 fr. 83. Cautionnement, 275 fr. — 3^e lot. Serrurerie, quincaillerie. Montant, 1.372 fr. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Peinture, vitrerie, papiers peints. Montant, 1.718 fr. 53. Cautionnement, 85 fr. — Visa, par l'architecte de la ville, deux jours avant l'adjudication. — Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Dimanche 22 février, 10 h. — *Mairie de l'Isle-sur-Sorgue.* — Entretien des chemins vicinaux pendant cinq ans, à partir du 1^{er} janvier 1914 au 31 décembre 1918. Montant annuel, 5.400 fr. Cautionnement, 200 fr. — Renseignements à la mairie.

LA GRANDE FAMILLE DE LYON désire louer, comme locataire principal, cinq ou six immeubles, situés dans des quartiers différents pour les sous-louer à des ménages à nombreux enfants.

La Grande Famille pourra prendre la charge des transformations et aménagements, d'accord avec le propriétaire.

Adresser les offres à la Grande Famille, 28, rue de la République ou à la Chambre Syndicale des Propriétés Immobilières de la ville de Lyon, 72, rue Pierre Corneille, Téléphone 5.72.

SPECTACLES

GRAND-THÉÂTRE Lundi 16 et mercredi 18, galas de *Par-sifal*. — Mardi 17, *Javotte* et *le Jongleur de Notre-Dame*.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS Tous les soirs et jeudi en matinée, *Son Altesse Royale*. — Vendredi, *la Fille de Madame Angot*.

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT La Revue *Ça Krach!* n'est pas près d'avoir épuisé son succès; d'ailleurs, les scènes nouvelles « la Vérité sur la Jocunde », « l'Anthropophagie », « Pauvre piéton » lui donnent un regain de nouveauté et de gaieté.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Spectacle de famille le plus intéressant. Vues choisies, actualités mondiales, phonoscènes, films parlants, etc. Orchestre de vingt-cinq musiciens, sous la direction du maestro Ch. Dubourg.

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA Tous les jours matinée et soirée; les *Primevères*, drame passionnant; Yvette Andreyor dans *Madame Satan*, scènes angoissantes; les actualités mondiales.

CINÉMA-TERREAUX (8, place des Terreaux, unique salle éclairée pendant les projections). Le succès du coquet établissement s'affirme de jour en jour davantage, mais aussi on y trouve en même temps que le confort le plus agréable, un spectacle de choix, instructif, amusant au possible et qui, ne choquant en rien les sentiments de chacun, peut être vu par toutes les familles. Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 68861

Pour votre
Publicité

adressez-vous à

L'AGENCE FOURNIER

14, rue Confort, 14

LYON

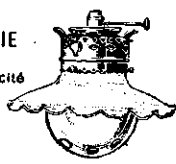
VISSEAU - LYON



FABRIQUE
de Manchons



CRISTALLERIE
Gaz et Electricité



BEC INTENSIF
Brevet S. G. D. G.

LAMPE VISSEAU
Filament étiré - Fabrication française

BEC RENVERSÉ
Brevet S. G. D. G.

EN VENTE: C^o de Gaz, Appareilleurs et Electriciens

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour toitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt: J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vacques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Chaux, Ciments, Tuyaux Grés et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires.

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments, Ardoises, Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricant Jean Claude PROST, successeur, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres, Tuyaux Grés et Boisseaux, Ardoises, Appareils sanitaires.

" ADDRESS "

CHAVAROT & C^{IE}

Société en commandite par actions au capital de 60.000 francs

SIÈGE SOCIAL :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

Téléphone : 17-59

♦ ♦ ♦

Téléphone : 17-59

AGENCES A

PARIS place de la République 21,
Téléph. 31-25

SAINT-ETIENNE rue Gérentet 2,
Téléph. 4-15

GRENOBLE rue Docteur-Mazet, 28
Téléph. 4-75

MACON rue Sigorgne, n° 20
Téléph. 0-04

CLERMONT-FER^d place Jaude, 29
Téléph. 3-82

DIJON rue de la Liberté, n° 68
Téléph. 3-03

VALENCE boul. Maurice-Clerc, 13
Téléph. 0-36

BOURG rue Bourgmayeur, n° 4
Téléph. 2-31

CHALON-S/SAONE Grande-Rue, 39
Téléph. 1-07

CHAMBERY rue Favre, n° 3
Téléph. 0-92

ROANNE place de l'Hôtel-de-Ville
Téléph. 2-39

ANNECY rue Filaterie, n° 9
Téléph. 2-12

ROMANS place Jacquemard, n° 16
Téléph. 0-34

BESANCON Grande Rue, n° 6
Téléph. 5-38

MOULINS cours du Théâtre, n° 12
Téléph. 0-92

MONTLUÇON boulevard Courtais, 96
Téléph. 0-97

etc., etc.

par ses Agences

par ses Journaux

par ses Correspondants

fait vendre

**FONDS DE COMMERCE
PROPRIÉTÉS
CHATEAUX ET VILLAS
OBJETS D'OCCASION, ETC.**

indique

**SITUATIONS A PRENDRE
OCCASIONS A SAISIR
PLACEMENTS A EFFECTUER
LOCAUX A LOUER, ETC.**

procure

**ASSOCIÉS
COMMANDITAIRES
EMPLOYÉS INTÉRESSÉS, ETC.**

constitue

**SOCIÉTÉS
SYNDICATS FINANCIERS, ETC.**

lance

**TOUTES MARQUES
TOUTES SPÉCIALITÉS**

Centralise l'Offre et la Demande

ORGANISATION UNIQUE EN FRANCE

RENSEIGNEMENTS GRATUITS au Siège social de la Société

AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, LYON

ET DANS TOUTES SES AGENCES

L'Agence Fournier

*est chargée par ses clients
de rechercher :*

Un commerce de gros ou demi-gros rapportant de 20.000 à 25.000 francs par an, pour personne, 28 ans, disposant de 100.000 fr. et garanties,

Un portefeuille d'assurances ou part pour une personne disposant de 50.000 francs.

Un commerce de quincaillerie, serrurerie, électricité ou garage, pour personne de la partie disposant de 60.000 francs.

Une industrie prospère pour commerçant rompu aux affaires disposant de 50.000 à 70.000 francs.

Une situation de bureau pour jeune homme instruit disposant de 20.000 francs.

TOUTES CES DEMANDES étant sérieuses, les propositions seront étudiées de près.

S'adresser à nos Bureaux :

AGENCE FOURNIER, 14, rue Confort, LYON

**Les Célèbres
REVÊTEMENTS
JOSZ
CRÉÉS EN 1885**



Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

**DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE**

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS
Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.
100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références
Envoi de Catalogues franco sur demande
16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 51-17
(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS ET DESSINS

Concessionnaires du Procédé DOREL de PARIS

♦♦ Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman), d'après calques à l'encre de Chine ♦♦

Eug. ACHARD & C^{ie}

LYON, 3, rue Fénélon, 3. - Téléphone 87-72
MARSEILLE, 66, rue Sainte, 66. - Téléphone 61-10
SAINT-ETIENNE, 5, rue Francis-Garnier. - Téléphone 7-81

♦♦ FABRIQUE A SAINT-ETIENNE DE PAPIERS AU FERRO-PRUSSIANE. FOURNITURE DE PAPIERS A DESSIN ET DE PAPIERS CALQUE ♦♦